



LE CERCLE DE LA CHANCE

Vous reconnaissez-vous dans le cercle ?

Alors contactez-nous vite au **04 72 13 24 64**.

Vous avez gagné un abonnement illimité d'un mois au club de sport Le Jean Jaurès.



**Votre publicité
en 30 000 exemplaires
dans 150 lieux à Lyon?**
Contactez-nous! **06 28 06 86 21**

Lyon chez moi

Edité par Lyon chez moi SARL

• 47 rue Maurice Flandin • 69003 Lyon • **TÉL :** 04 72 13 24 64

• **FAX :** 04 72 34 59 50

• **E-MAIL :** contact@lyonchezmoi.fr • **SITE :** www.lyonchezmoi.fr

Régie publicitaire : regie@lyonchezmoi.fr

Tirage : 30 000 exemplaires

Directeur de la publication : Michael Augustin 06 28 06 86 21

Collaborateurs : Dalya Daoud, Aurélie Marois, Jérôme Pagalou, Nicolas Bideau, Anne Claire Genthialon et Sandrine Pettiti

Maquette : Goldwine Meilleure

Imprimeur : IPS, Reyrieux (01)

Distributeur : MEDIA FRANCE, Lyon (69)

Dépôt légal : Mai 2006

Journal gratuit, ne peut être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique.

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de photos parus dans Lyon chez moi est strictement interdite, sauf autorisation expresse, écrite et préalable du Directeur de Publication.

► que justice soit faite

Le tribunal ne fait pas de cadeau à père-noël.fr

Un ultime rebondissement vient de remuer les affaires judiciaires accumulées depuis six ans par Grégoire et Alexandre Fur, frères fondateurs du cybermarchand père-noël.fr. Créée en 2001 à Saint-Etienne, la start-up qui a fait partie des premiers succès du commerce en ligne, était en liquidation judiciaire depuis quatre ans. Et, fin décembre, le tribunal de commerce de Lyon a finalement condamné les frères Fur à honorer 4,5 millions d'euros de dettes. Mais les créanciers, banques, fisc, actionnaires et clients du site qui avaient déposé des plaintes par milliers pour non-livraison des produits ou délais non tenus, peuvent toujours attendre. En effet, les deux frères sont en fuite depuis une précédente condamnation pour « publicité mensongère, tromperie, entrave à l'exercice de la profession d'inspecteur du travail et refus de communiquer des documents à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ». Ainsi, en 2003, Grégoire, ex-administrateur de père-noël.fr, avait écopé de six mois de prison ferme et Alexandre, ancien PDG de la société, de trente mois. Ce dernier, polytechnicien de 38 ans, traînait déjà une réputation sulfureuse à la suite de la mise en ligne illégale d'un site pornographique. Le palmarès de ces « deux jeunes loups aux dents longues », selon l'expression d'un magistrat lyonnais, affiche également une amende de 35 000 euros pour travail dissimulé. Mais les deux frères ne sont pas seuls mis en cause. Thomas Chauvet, au départ commercial de père-noël.fr, avait pris la direction de la société à Lyon en octobre 2002, suite aux déboires judiciaires de ses patrons débarqués par le conseil administratif. Mais, malgré les tentatives du dernier dirigeant pour améliorer l'image du cybermarchand, la société doit finalement être liquidée. Lors du dernier jugement rendu par le tribunal de commerce, Thomas Chauvet a également été condamné à payer une partie des dettes. Leur montant reste bien inférieur à celui atteint par les introuvables frères Fur, mais Thomas Chauvet, lui, a déclaré qu'il paierait.

Dalya Daoud



QUOI DE NEUF DANS MA VILLE ? MENSUEL GRATUIT WWW.LYONCHEZMOI.FR FEV 2008 N°14

Découvrez dans notre prochain numéro :

- Municipales : comparaison des programmes
- A la découverte des galeries souterraines
- Spécial Pâques

... Et plein d'autres choses encore !

Sortie : 4 mars...